

*Initiatives ministérielles*

nement quand ils se heurtent à ce mur qu'est l'administration et que personne n'est prêt à les aider.

• (1500)

Un autre cas intéressant vient d'être porté à mon attention. Il s'agit d'un monsieur qui désire cotiser à un régime de retraite au Royaume-Uni de sorte à pouvoir toucher une pension à l'âge de 65 ans—mais qui n'a le droit à aucune déduction aux fins d'impôt. Comme il le fait justement remarquer s'il est autorisé à faire ces paiements supplémentaires pendant à peu près dix ans, il aura droit à une pension complète. . . et ne sera pas un fardeau pour la société canadienne. Mais, là encore, le ministre des Finances dit qu'il ne peut rien y faire. Bien sûr qu'il peut faire quelque chose dans certains cas. Utiliser ce prétexte comme excuse n'est tout simplement pas acceptable. Il pourrait faire beaucoup de choses s'il le voulait.

J'ai un dossier plein de ces cas mais je ne me servirai que de deux ou trois exemples pour prouver qu'il est urgent, comme l'a démontré ce débat, de procéder à une réforme en profondeur du régime des pensions dans ce pays d'une part pour s'assurer que les prestations seront suffisantes et tiendront compte du vieillissement de notre population et d'autre part pour attaquer ce problème sur tous les fronts et lui trouver une solution. En même temps, mais à un niveau différent, il est tout aussi urgent de se débarrasser de tous ces méandres dans lesquels se noient les personnes qui se débattent pour s'assurer la sécurité la plus élémentaire.

Il faut donc que nous saisissons l'occasion que nous offre ce débat de présenter nos arguments. J'estime que ce Parlement ne pourrait pas faire de plus grande contribution au bien-être du peuple canadien que de lui assurer un certain degré de sécurité.

Il y a quelques jours, j'ai eu le plaisir de dîner avec une vieille connaissance qui occupe un poste élevé dans une agence de publicité. Je lui ai demandé si ses affaires étaient affectées par la récession et par les événements actuels. J'ai trouvé sa réponse très intéressante et je pense qu'elle ajoutera de l'eau au moulin de notre débat. Selon lui, les gens ont un tel sentiment d'insécurité qu'ils se refusent à acheter quoi que ce soit et à prendre des engagements lorsqu'ils savent que les caprices du hasard risquent de les priver de leur travail, de leur emploi, de les ajouter à la liste des chômeurs et que peut-être ils n'auront même plus droit à certaines prestations.

Je pense que les députés de l'autre côté ne se rendent pas compte de l'effet cumulatif des attaques qu'ils mènent depuis huit ans contre le contrat social de ce pays. Je ne pense pas qu'ils comprennent bien comment cela a changé la perception que les Canadiens ont d'eux-mêmes et de leur rôle dans la société. Nous avons consacré de nombreuses années à tenter de mettre en place un filet de sécurité, d'instaurer un contrat social permettant à tous d'avoir le sentiment de sécurité qu'il faut pour les inciter à devenir entrepreneurs, à innover, à prendre des risques, à investir et à sentir qu'ils ont un véritable enjeu dans la société où ils vivent. Mais chaque fois que le gouvernement impose des mesures de récupération, chaque fois qu'il impose des coupures, chaque fois qu'il rogne un peu l'un ou l'autre des avantages—paiements de transfert, prestations pour enfants, allocations familiales—chaque fois qu'il touche à ces avantages, il porte un peu atteinte à ce sentiment de sécurité et crée un peu plus d'incertitude face au lendemain.

Cela a aussi pour conséquence de pousser les gens à se replier sur soi parce qu'ils sentent le besoin de se protéger, ce qui fait que leurs efforts et leurs énergies ne sont pas orientés dans le sens qu'il faudrait pour apporter une contribution utile au Canada. Cette menace qui plane sur les Canadiens qui s'attendaient à ce qu'on prenne soin d'eux—non pas d'une manière paternaliste, mais parce qu'ils ont apporté une bonne contribution et qu'ils ont maintenant le droit de s'attendre à une certaine récompense—constitue, à mon avis, l'un des aspects les plus pernicious et les plus préjudiciables de ces huit dernières années. Et naturellement cela concerne presque toujours nos personnes âgées qui se sentent fondamentalement trahies à bien des égards.

Mais cela souligne aussi peut-être le problème le plus flagrant que les députés de ce côté-ci de la Chambre essaient de porter à l'attention du Parlement et du public depuis deux ou trois mois, à savoir le sort des enfants. J'ai écouté pendant le débat la secrétaire parlementaire qui a déclaré avec enthousiasme comment ce projet de loi va ajouter 35 \$ par mois aux prestations versées aux personnes à la charge d'handicapés. Elle a dit combien c'était important, mais elle ne s'est jamais demandé dans son discours ce qu'il allait advenir des autres enfants de notre société qui ne reçoivent pas 35 \$ de plus par mois, qui ne peuvent pas bénéficier de cette prestation de 178 \$ par mois et qui doivent se contenter d'environ 35 \$ d'allocations familiales.

Ce qui m'a frappé, quand la secrétaire parlementaire a parlé à la troisième lecture au sujet de cet avantage accordé aux personnes à la charge d'handicapés, c'est qu'elle a peut-être compris qu'il s'agit d'un problème d'une portée beaucoup plus considérable. L'un des éléments de la sécurité qu'il est temps d'assurer au Canada